

PETITS DÉJEUNERS DES EMPLOYEURS : UN SUCCÈS !

DIE ARBEITGEBERFRÜHSTÜCKE FINDEN GROSSEN ANKLANG !

SOMMAIRE

Editorial - Leitartikel	2
Message du Président	3
La carte professionnelle	3
Juste ou faux ?	3
Botschaft des Präsidenten	4
Projet Courtepin : die Bildung an erster Stelle	4
Jubilé des membres	4
Projet Courtepin : la formation avant tout	5
Signalisation correcte des chantiers	6
Petits déjeuners avec les employeurs	7
Arbeitgeberfrühstück	8
Projet Courtepin : point de situation	8
Deux nouvelles collaboratrices FFE	9
Zwei neue Mitarbeiterinnen	9
Goudronneurs anglais	10
Schéma de calcul SSE	10
On naît aventurier	11
A noter dans votre agenda	11



EDITORIAL

Les marchés publics sont un éternel sujet de discussion. En tant que Directeur de la Fédération, je suis les processus depuis près de 15 ans. J'ai dû très souvent expliquer la démarche à des entités publiques, des communes mais aussi à des mandataires et à des entrepreneurs. Je pensais qu'il suffisait d'un peu de bon sens pour réussir la passation d'un marché public et d'assurer les services de l'entreprise ou du mandataire ayant l'offre économiquement la plus avantageuse. Cela veut dire, une offre qui répond à des critères précis conjugués à une prestation financière intéressante. Que penser des derniers marchés publics de l'Etat de Fribourg adjugés à des mandataires bernois, marchés préparés par un autre bureau bernois ! Est-ce que les dés étaient pipés? J'espère bien que non. Néanmoins, cela m'interpelle qu'aucun ingénieur fribourgeois n'ait les compétences requises pour des marchés, somme toute, pas si complexes que ça. Un bâtiment universitaire, une bibliothèque ne sont pas comparables à une centrale nucléaire tout de même. Le recours déposé par un groupement d'ingénieurs pourra-t-il décoder la démarche effectuée par les services de l'Etat? Malheureusement j'en doute. Même si les juristes encouragent systématiquement à faire recours, les juges ne s'intéressent qu'à savoir si la procédure fixée dans la loi sur les marchés publics a été respectée. Est-ce qu'un tribunal a déjà, à ce jour, mis en cause l'analyse d'un Maître d'ouvrage sur l'attribution des points pour les différents critères? Je ne le pense pas et c'est là tout le problème des marchés publics. Pour être clair, chaque point donné à un critère d'adjudication doit être mesurable. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Que dire de la note maximale qui est attribuée lorsque le soumissionnaire apporte un plus au Maître d'ouvrage? C'est le début de la surenchère ! C'est peut-être là qu'il faut rechercher les raisons ou les causes de l'adjudication effectuée à des bureaux hors de notre canton !

A méditer et probablement à changer !



Jean-Daniel Wicht

Jean-Daniel Wicht

LEITARTIKEL

Das öffentliche Beschaffungswesen sorgt ewig für Gesprächsstoff. Als Verbandsdirektor erlebe ich diese Vorgänge seit nun fast 15 Jahren. Sehr oft musste ich das Verfahren öffentlichen Einrichtungen, Gemeinden aber auch Beauftragten und Baumeistern erklären. Ich dachte, dass ein bisschen Menschenverstand ausreicht, um öffentliche Aufträge erfolgreich zu vergeben und sich die Dienste des Unternehmens oder Beauftragten zu sichern, das oder der das wirtschaftlich vorteilhafteste Angebot vorlegte. Das heisst, ein Angebot, das genauen Kriterien entspricht und eine finanziell interessante Leistung enthält. Was soll man nun von den letzten öffentlichen Aufträgen des Staats Freiburg halten, die an Berner Beauftragte vergeben, und von einem anderen Berner Büro vorbereitet wurden? War es ein abgekartetes Spiel? Ich hoffe, dass dies nicht der Fall ist. Es macht mich jedoch betroffen, dass kein Freiburgischer Ingenieur für gar nicht so komplexe Aufträge über die nötigen Kompetenzen zu verfügen scheint. Ein Universitätsgebäude oder eine Bibliothek kann man doch nicht mit einem Kernkraftwerk vergleichen. Vermag der von einer Ingenieurgemeinschaft eingereichte Rekurs das Vorgehen der Staatsämter wohl zu entschlüsseln? Leider bezweifle ich dies. Auch wenn die Juristen systematisch dazu aufrufen, Rekurs einzureichen, interessieren sich die Richter lediglich dafür, ob das im Gesetz über das öffentliche Beschaffungswesen verankerte Verfahren eingehalten wurde. Hat ein Gericht bis heute je einmal die Analyse eines Baumeisters in Frage gestellt, was die Zuteilung der Punkte für die verschiedenen Kriterien anbelangt? Ich glaube nicht, und genau dort liegt das Problem des öffentlichen Beschaffungswesens. Damit es klar ist: jeder Punkt, der einem Zuschlagskriterium zugeteilt wird, muss messbar sein. Leider ist dies nicht immer der Fall. Was ist zur zugeteilten Maximalnote zu sagen, wenn der Submittent dem Baumeister einen Mehrwert bringt? Das ist der Anfang des Übergebots! Vielleicht sollte man hier nach den Gründen oder Ursachen suchen, aufgrund deren die Vergabe an Büros ausserhalb unseres Kantons erfolgt.

Dieser Punkt sollte überdacht und vermutlich geändert werden!

Jean-Daniel Wicht

TOUT POUR LA CONSTRUCTION.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS, CARRELAGES ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.

HG COMMERCIALE

Petit-Moncor 11

1752 Villars-sur-Glâne

T 026 460 81 60

F 026 460 81 69

ZI La Guérite 51

1541 Sévaz

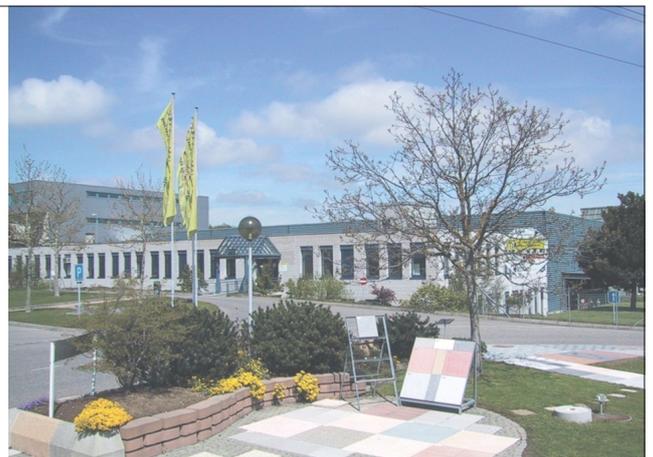
T 026 663 22 44

F 026 663 44 33

Chaque mardi soir à Villars-sur-Glâne l'exposition est ouverte jusqu'à 20 h.

www.hgc.ch

HGC



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ce qui est fait n'est plus à faire

Avec un hiver extrêmement clément, la construction a poursuivi son dynamisme à plein régime.

Les entreprises ont déjà terminé l'activité prévue pour ce printemps et les mandataires espéraient une pause hivernale pour mettre en soumission les travaux à débiter dès le mois d'avril 2016. Avec ce phénomène de « non-saison », les entreprises ont perçu la baisse de leurs carnets de commandes et des travaux en cours. Un manque potentiel de travail s'est ressenti provoquant, actuellement, une fébrilité sur les prix des soumissions déposées défiant toute concurrence, pour ne pas dire en dessous du seuil de viabilité de nos sociétés.

Pour survivre à cette course aux prix les plus bas, les sociétés souhaiteront recourir à la sous-traitance. Ce n'est à priori pas interdit sauf qu'à long terme, elles perdront leur savoir-faire, oublieront la capacité d'entreprendre avec leurs propres moyens et ne formeront plus d'apprentis.

Je le répète, la sous-traitance n'est pas interdite, par contre la sous-enchère l'est. La responsabilité solidaire inscrite dans la loi oblige le contrôle et la garantie de l'application de la convention nationale du secteur principal de la construction.

Tout travail mérite salaire ; les membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs en particulier doivent rétribuer leurs sous-traitants de façon à permettre un paiement des salaires et des charges selon les règles en vigueur, afin de combattre une concurrence déloyale qui doit être sanctionnée et bannie.

Avec la protection des données, ce contrôle n'est pas simple pour les entreprises. La Société Suisse des Entrepreneurs a mis sur pied un projet de carte professionnelle (badge) pour tous les travailleurs sur les chantiers et un groupe de travail étudie le sujet. La Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, qui participe activement au groupe de travail suisse, possède déjà une telle carte professionnelle. Elle est imposée actuellement dans les conditions particulières de certains chantiers de l'Etat de Vaud.

Notre Fédération se tient prête et a déjà établi cette carte, à titre provisoire, pour nos membres actifs sur les chantiers vaudois. Par contre, elle souhaite une mise en application à l'ensemble des entreprises du gros-œuvre avec un projet uniforme et national. L'assemblée des délégués SSE a déjà approuvé le principe mais doit encore décider de la forme de cette carte avant sa mise en vigueur.

L'année en cours et les suivantes seront difficiles pour le monde de la construction, mais la FFE gage que les entrepreneurs ne perdront pas le bon sens d'entreprendre, de rentabiliser leurs sociétés et de faire « vivre » leurs sous-traitants.



Jean-Luc Schouwey

JUSTE OU FAUX ?

Défendre les intérêts des membres de la Fédération est un job à part entière. Faut-il encore comprendre toutes les subtilités de la construction, de l'offre et de la demande, des intérêts en jeu, etc.

Lorsque l'on parle au Grand Conseil de favoriser le label provenance du bois suisse, que l'on veut favoriser les produits du terroir dans les cantines scolaires, je me dis qu'il est temps que je fasse de même pour favoriser le gravier et la brique fribourgeoise et de défendre la consommation du local. Les raisons sont évidentes: favoriser le développement durable de nos prestations et consommer local pour soutenir les PME fribourgeoises.

Finalement, je dois déchanter parce que la sauvegarde de la planète, malgré les volontés politiques, passe comme le dernier des critères dans les marchés publics comme privés et dans l'esprit de chaque citoyen. D'abord, le critère premier est le prix. Comment puis-je me démarquer de mon concurrent? Les briques et le gravier sont meilleur marché en France. Qu'à cela ne tienne, je vais pouvoir grappiller un petit pourcentage sur la concurrence et remporter le marché.

Chaque citoyen de notre canton, de ce pays consomme de plus en plus «étranger» ! Le commerce par internet à de beaux jours. Acheter un habit pour trois fois rien à l'autre bout de la planète, n'est plus un problème. Chacun regarde pour son porte-monnaie.

Aujourd'hui nous voulons recevoir des salaires suisses élevés et payer les produits sur le marché européen, voire mondial, au prix le plus bas. Ne sommes-nous pas en train de scier la branche sur laquelle nous sommes confortablement assis?

L'avenir le dira ! Je lance donc un appel à tous les lecteurs. Prenons le temps de réfléchir et achetons si ce n'est local au moins suisse.

Jean-Daniel Wicht

La carte professionnelle

La carte professionnelle est un nouvel outil de lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. Elle a pour but de démontrer que l'employé est effectivement annoncé auprès des institutions sociales. Il s'agit donc pour lui de la garantie que ses charges sociales soient correctement déclarées et que son employeur respecte la loi. D'un format carte de crédit, la carte professionnelle est munie de la photographie de son détenteur et d'un QR code, lisible uniquement via une application sécurisée. Les données transmises au contrôleur confirment que l'employeur cotise aux charges sociales et que l'ouvrier contrôlé est autorisé à travailler. Ce système est conçu pour être utilisé par les contrôleurs de chantiers, les architectes ou les Maîtres d'ouvrages. Les entreprises pourront également vérifier les cartes de leurs sous-traitants.

Favorisez nos annonceurs !

BOTSCHAFT DES PRÄSIDENTEN

Was gemacht ist, ist gemacht

Während des extrem milden Winters arbeitete das Bauwesen weiterhin auf Hochtouren.

Die Unternehmen haben die für diesen Frühling geplanten Arbeiten bereits abgeschlossen. Die Beauftragten ihrerseits hatten auf eine Winterpause gehofft, um die ab April 2016 anzugehenden Arbeiten auszuschreiben.

Während dieses «saisonlosen» Zeitraums stellten die Unternehmen einen Rückgang der Auftragslage und der laufenden Arbeiten fest. Ein potentieller Arbeitsmangel war zu spüren, der nun zu einer gewissen Fieberhaftigkeit bei den Preisen in den eingereichten Angeboten führt. Die Preise sind effektiv konkurrenzlos niedrig und liegen praktisch unter der Wirtschaftlichkeitsschwelle unserer Firmen.

Um in diesem Tiefstpreis-Kampf überleben zu können, werden sich die Firmen an Subunternehmer wenden, was nicht verboten ist. Längerfristig werden sie jedoch auf diese Weise ihr Know-how verlieren, die unternehmerische Fähigkeit, mit den eigenen Mitteln zu arbeiten, vergessen und keine Lehrlinge mehr ausbilden.

Nochmals: die Vergabe von Unteraufträgen ist nicht verboten, das Dumping aber schon. Die gesetzlich verankerte Solidarhaftung verpflichtet zur Kontrolle und zur Gewährleistung, dass der Landesmantelvertrag des Bauhauptgewerbes eingehalten wird.

Jede Arbeit ist ihres Lohnes wert; gerade die Mitglieder des Freiburgerischen Baumeisterverbands sollten ihre Subunternehmen so bezahlen, dass diese reguläre Löhne und Lohnnebenkosten entrichten können, um so gegen den unlauteren Wettbewerb zu kämpfen, der zu bestrafen und zu verbannen ist.

Aufgrund des Datenschutzes ist diese Kontrolle für die Unternehmen nicht einfach. Der Schweizerische Baumeisterverband hat ein Projekt für einen Berufsausweis für alle Baustellenarbeiter lanciert und eine Arbeitsgruppe untersucht dieses Thema nun. Der Waadtländische Baumeisterverband beteiligt sich aktiv an der Schweizerischen Arbeitsgruppe und verfügt bereits über einen solchen Berufsausweis. Dieser wird zurzeit unter besonderen Umständen auf gewissen staatlichen Baustellen im Kanton Waadt verlangt. Unser Verband ist darauf vorbereitet und hat diesen Ausweis bereits provisorisch für unsere auf den Baustellen im Kanton Waadt tätigen Mitglieder ausgestellt. Er möchte aber, dass der Ausweis für alle Unternehmen des Bauhauptgewerbes mit einem einheitlichen und landesweiten Projekt gilt. Die SBV-Delegiertenversammlung hat den Grundsatz bereits gutgeheissen, muss aber noch über die Form dieses Ausweises befinden, bevor er in Kraft tritt.

Für das Bauwesen werden das laufende Jahr und die Folgejahre vermutlich schwierig. Der FBV ist jedoch überzeugt, dass die Baumeister gesunden Menschenverstand walten lassen, um ihre Firmen wirtschaftlich zu führen und für den «Lebensunterhalt» ihrer Subunternehmen zu sorgen.

Jean-Luc Schouwey

PROJEKT COURTEPIN: DIE BILDUNG AN ERSTER STELLE

**«Ich denke viel an die Zukunft, weil das der Ort ist, wo ich den Rest meines Lebens zubringen werde.»
Woody Allen**

Das Riesenprojekt des Freiburgerischen Baumeisterverbands nimmt nun endlich Form an. An der letzten Generalversammlung im Dezember 2015 erklärten sich unsere Verbandsmitglieder einstimmig damit einverstanden, das ganze Projekt in die Auflage zu geben. Dieses Zentrum ermöglicht nicht nur, alle Aktivitäten des FBV unter einem einzigen Dach unterzubringen, sondern auch, das Ausbildungs- und Weiterbildungsangebot zu erweitern.

Unser Ziel ist es, einen Katalog mit Ausbildungen, Anweisungen und kurzen Informationen einzuführen, von dem alle unsere Mitarbeiter profitieren können. Die Themen, die dabei bearbeitet werden könnten, sind zahlreich und vielfältig:

Maurer, Maschinisten-Kranführer oder Baustellenarbeiter

- Anschlagen/Anbinden
- Arbeiten mit Ketten- und Kreissägen
- Sicherung von Baumaschinen auf Transportanhängern
- Anbringen von Spezialprodukten
- Erstellen von Mauern mit geschliffenen Backsteinen
- Verputzen nach althergebrachter Art

Kader und HR

- Kreativität für die Leistungsfähigkeit
- Tägliches Verhandeln
- Konfliktmanagement
- Ungezwungen Mitarbeiter-Beurteilungsgespräche führen

Administratives Personal

- Beherrschen der Lohnabrechnungen und -ausweise
- Kundendienst, Rezeption, Telefon
- Zeitmanagement
- Teenager in der Lehre

Jubilé des membres

Félicitations à nos deux membres pour leur fidélité !

25 ANS

- Laner SA, Rossens
- Zmoos SA, Fribourg

KV-Lehrlinge

- Lernen zu lernen
- Effizient kommunizieren
- Verfassen von Notizen und Protokollen
- Mentale Höchstform für die Prüfung

Aufgrund des Erfolgs des ersten RAV-Frühstücks, das wir organisierten, wäre es möglich, auch kurze Informationsveranstaltungen anzubieten, beispielsweise frühmorgens, um z.B. nachfolgende Themen zu bearbeiten:

- Arbeitsrecht
- Informationen über die Berufsbildung
- Regieansätze
- Bauhandwerkerpfandrecht
- Öffentliches Beschaffungswesen

Ihre Meinung ist uns wichtig!

Um das Bildungsangebot möglichst relevant und nützlich zu gestalten, müssen wir wissen, wo Ihre Prioritäten liegen. Nächstens wird den Mitgliedern ein Fragebogen zugestellt, um die Bedürfnisse und Interessen in Bezug auf die Sicherheit auf den Baustellen zu erheben. Gerne nehmen wir Ihre Anregungen oder Ideen auf. Bitte stellen Sie uns unter Kontakt auf unserer Homepage www.ffe-fbv.ch eine Mitteilung mit dem Vermerk Weiterbildung zu. Sie können sich auch direkt an unsere Geschäftsstelle wenden (T. 026/460 80 20). Gerne informieren wir Sie über das Fortschreiten des Projekts. Der FBV dankt Ihnen im Voraus bestens für Ihr Engagement zugunsten der Weiterbildung. Wie Philippe Bloch, Redner und Autor mehrerer Bücher über das Management erklärt: «In die Bildung investieren bedeutet, sowohl heute als auch morgen den Menschen und den Resultaten Rechnung zu tragen.»

Sara Gaggetta

PROJET COURTEPIN : LA FORMATION AVANT TOUT

« L'avenir m'intéresse car c'est là où j'ai l'intention de passer le reste de ma vie. » Woody Allen, acteur et humoriste américain, né le 1^{er} décembre 1935 à New York

Le projet géant de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs voit enfin ses contours se dessiner. En effet, lors de la dernière assemblée générale de décembre 2015, les membres de notre association ont accepté à l'unanimité la mise à l'enquête totale du projet Courtepin.

Ce centre sera l'occasion non seulement de réunir sous un même toit toutes les activités de la FFE, mais également d'élargir la palette de cours et offrir un large éventail de formations continues. Notre objectif est de mettre sur pied un catalogue de formations, instructions et informations de courte durée, pouvant bénéficier à l'ensemble de vos collaborateurs. Les thèmes qui pourraient être abordés sont multiples et variés :

Maçons, machinistes-grutiers ou ouvriers sur les chantiers

- élingage des charges
- travaux à la tronçonneuse et la scie circulaire
- arrimage de machines de chantier sur remorque de transport
- application de produits spéciaux
- construction de murs avec des briques rectifiées
- crépissage à l'ancienne

Cadres et RH

- créativité et performance
- négociation au quotidien
- gérer les conflits
- mener les entretiens d'évaluation du personnel avec aisance

Personnel administratif

- maîtriser les décomptes et certificats de salaires
- service à la clientèle, réception, téléphone, gestion du temps
- l'adolescence dans l'apprentissage

Apprentis de commerce

- apprendre à apprendre
- communiquer efficacement
- prise de notes et rédaction de procès-verbaux
- un mental au top pour les examens

Au vu du succès du premier Petit déjeuner ORP que nous avons organisé, l'idée serait de proposer également des courtes séances informatives, tôt le matin, sur des sujets tels que :

- droit du travail
- informations sur la formation professionnelle
- taux de régie
- hypothèque légale
- marchés publics

Votre avis nous intéresse !

Afin que l'offre de formation soit la plus pertinente et utile possible, nous avons besoin de connaître vos priorités.

Un questionnaire sera envoyé sous peu aux membres afin de sonder les besoins et intérêts en matière de sécurité sur les chantiers. Pour toute suggestion ou idée, nous sommes à votre écoute ; merci de nous envoyer un message via notre site internet www.ffe-fbv.ch, onglet Contact, en mentionnant le sujet Formation continue ou de vous adresser directement à notre secrétariat (T. 026/460 80 20).

Informations à suivre

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du projet. La FFE tient à vous remercier par avance pour votre engagement en faveur de la formation continue. Comme le dit Philippe Bloch, conférencier et auteur de plusieurs livres sur le management : « Investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats ».

Sara Gaggetta



SIGNALISATION CORRECTE DES CHANTIERS

Un jeu pour se préparer aux cas sérieux a été mis en oeuvre lors du Workshop qui s'est déroulé les 21 et 22 mars à Courtepin

Pour la deuxième fois, après février 2015, Cadres de la Construction Suisse, en collaboration avec la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE), donnait deux jours de cours à Courtepin FR sur le thème de la « Signalisation correcte des chantiers, norme VSS 640 886 ». Treize responsables issus d'entreprises de construction fribourgeoises, neuchâteloises et vaudoises s'étaient inscrits pour le premier jour. À 9 heures précises, le Directeur de la FFE, Jean-Daniel Wicht, a ouvert le cours en insistant sur la problématique d'une signalisation correcte des chantiers tant pour les automobilistes que pour les piétons, ces derniers étant souvent laissés pour compte. Après une brève présentation de l'association Cadres de la Construction Suisse par Rut Verdegaal, le responsable du cours, Daniel Marin, a pris les rênes.

Avec le concours de la police

Il faut noter que dans le canton de Fribourg, c'est la police cantonale qui délivre les autorisations de signalisation des chantiers (police de la circulation). Présent durant le cours, un policier a pu répondre aux questions des participants en se basant sur le « Droit sur la Circulation Routière DCR, 2013 » (Loi sur la circulation routière), une législation de 1088 pages. Non seulement les treize participants, venus surtout d'entreprises membres de la FFE, étaient inscrits à ce cours, mais également deux représentants d'entreprises des cantons de Neuchâtel et Vaud avaient trouvé le chemin de Courtepin: Yvan Over-



ney (A. Repond SA), Ludovic Circelli (A. Repond SA), Johann Delley (Ernest Gabella SA), Ruben Silva Lopes (Frutiger SA Vaud), Luc Giacomotti (Giacomotti SA), David Carvalho Pinto (Infra Tunnel SA), Steven le Doaré (Infra Tunnel SA), Damir Klancevic (Marti Travaux Spéciaux Neuchâtel SA), Jean-Michel Glielmi (Ropraz SA), Jérémy Rosset (Ropraz SA), Pierre Sallin (Ropraz SA), John Ropraz (Ropraz SA), Dominique Waeber (Ropraz SA).

Mises en situation ludiques

Les figures Playmobil ont permis de simuler en plan plusieurs situations de chantiers. Lors de discussions animées, les signaux et barrières ont été parfois déplacés pour visualiser des situations semblables ou créer des situations vécues par les participants. Les figures Playmobil ont inspiré les participants, voire réveillé l'enfant qui sommeille en tout homme !

Les 4 piliers du concept du cours

Pilier 1: Connaissances de base sur la signalisation et les normes en théorie (28 règles).

Pilier 2: Discussions sur la base de photos de situations réelles de chantiers et de circulation.

Pilier 3: Travail de groupe avec plan et figures Playmobil.

Pilier 4: Travail de groupe à l'extérieur avec un matériel de signalisation réel. Ce concept à quatre piliers a déjà fait ses preuves. Considérer des questions similaires par des aspects différents, discuter et examiner consolident durablement l'ampleur des connaissances acquises. Bien sûr, la modération professionnelle du cours contribue également à son succès. Enrichi par des informations factuelles générales et des expertises de l'agent de police Olivier Cuhe, le sujet de la signalisation correcte des chantiers a pu être traité, en une journée de cours, globalement et conformément aux besoins. Mais la prochaine journée sur le chantier en fera la preuve. Malheureusement là non plus, il n'y a pas de règle sans exception et les autorités cantonales en accordent.

Rut Verdegaal

Business Development Manager
BAUKADER SCHWEIZ
Rötzmattweg 87, 4600 Olten



BAUKADER SCHWEIZ
CADRES DE LA CONSTRUCTION SUISSE
QUADRI DELL' EDILIZIA SVIZZERA
CADERS DA CONSTRUCZIUN SVIZRA

Fabrique de produits en béton et simili



A. HELFER SA
Rte des Chênes 46 - 1727 Corpataux
Tél. 026 460 72 72 - Fax 026 466 68 67

LEVA CORBIERES SA
Rte des Echamps 3 - 1647 Corbières
Tél. 026 915 15 45 - Fax 026 915 14 06

Debrunner Acifer

klöckner & co multi metal distribution

Le partenaire de l'entrepreneur pour
Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers.

Route du Tir Fédéral 14
1723 Glisviesz
tél. 026 460 23 18
fax 026 460 22 51



www.d-a.ch

centre RIESEN

Fribourg | Bulle | Payerne

Cuisine & Habitat
Electroménager

www.centre-riesen.ch

PETITS DÉJEUNERS AVEC LES EMPLOYEURS

Le Service public de l'emploi (SPE) fête les 20 ans des ORP et propose des « Petits déjeuners » avec les employeurs

Le prochain Petit déjeuner aura lieu le mercredi 27 avril 2016 de 7.15 heures à 8.15 heures dans les locaux de l'entreprise Grisoni-Zaugg SA, Rte de Saint-Aubin 102 à Domdidier.

Thème : le contrat de travail

- Principes de base du contrat de travail figurant dans le Code des obligations (CO)
- Spécificités liées à la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN)

Il est généralement connu que les dispositions les plus importantes relatives au contrat de travail se trouvent dans le CO. Mais quelle est la disposition particulière qui s'appliquera pour chaque cas individuel concret? La réponse à cette question est souvent difficile à trouver. Le CO peut s'appliquer parfois directement, mais c'est souvent la disposition d'une Convention collective de travail (CCT) ou du contrat de travail à proprement dit qui doit être retenue.

Par conséquent, il est primordial de connaître la systématique juridique, ou plus concrètement, quel « texte de loi » appliquer lorsqu'une situation concrète se présente.

Le Code des obligations (CO) – les grands principes légaux

Le CO comprend les principes légaux les plus importants relatifs au contrat de travail. Une partie des dispositions relève du droit impératif (obligatoire), une autre partie du droit dispositif (recommandation);



autrement dit, il est possible de déroger à ces dispositions. A défaut d'un règlement contraire, les dispositions du CO s'appliquent. Un certain nombre de lois comportent des règles de droit public relatives aux rapports de travail: la Loi sur le travail, la Loi sur la protection des données, la Loi sur l'égalité, les différentes lois relatives aux assurances sociales, etc.

La Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN)

Il existe des CCT dans de nombreux secteurs, acceptées par une partie des entreprises à titre facultatif et dotées dans certains cas d'une extension (caractère obligatoire). Les CCT comprennent généralement des dispositions plus favorables aux employés que celles du CO. Elles ne doivent pas déroger aux dispositions légales impératives du CO. C'est uniquement dans certains cas individuels clairement définis que le CO stipule la possibilité de déterminer des dispositions moins favorables dans une CCT.

Lors du Petit déjeuner du 27 avril 2016, le Service public de l'emploi (SPE) apportera davantage de précisions quant aux réponses « juridiques » dans les différentes situations que les employeurs peuvent rencontrer dans leur quotidien, notamment

la résiliation du contrat de travail en cas de maladie ou d'accident, l'abandon de poste, la libération de l'obligation de travailler, la réduction du droit aux vacances et toutes autres situations du quotidien. Les spécificités liées à l'application de la CN seront également abordées. Des exemples concrets viendront illustrer l'exposé à l'issue duquel vous pourrez poser des questions.

Nous vous invitons à nous rejoindre nombreux à cette occasion ; inscriptions auprès de : jd.wicht@ffe-fbv.ch.

Service public de l'emploi SPE



Charles De Reyff et Jean-Daniel Wicht

Thèmes et dates des «Petits déjeuners»

Un bulletin d'inscription vous sera adressé avant chaque manifestation

27.04.2016 **Contrats de travail**

--> Domdidier, Grisoni-Zaugg SA

08.06.2016 **Temps et durée de travail**

--> Romont, Roprax SA

09.11.2016 **Prestations des ORP**

--> Givisiez, FFE



ARBEITGEBERFRÜHSTÜCK

Zum 20-Jahr-Jubiläum der RAV organisiert das Amt für den Arbeitsmarkt ein Arbeitgeberfrühstück

Das nächste Frühstück findet am Mittwoch, 27. April 2016 von 7.15 bis 8.15 Uhr in den Räumen der Firma Grisoni-Zaugg AG, Rte de Saint-Aubin 102 in Domididier, statt.

Thema : Der Arbeitsvertrag

- Grundsätze des Obligationenrechts (OR) zum Arbeitsvertrag
- Besonderheiten im Zusammenhang mit dem Landesmantelvertrag für das Bauhauptgewerbe (LMV)

Es ist allgemein bekannt, dass die wichtigsten Bestimmungen zum Arbeitsvertrag im OR zu finden sind. Doch was gilt eigentlich im konkreten Einzelfall? Da wird die Sache schon komplizierter. Mal ist das OR direkt anwendbar, mal gilt eine Bestimmung aus dem Gesamtarbeitsvertrag (GAV) oder aus dem Arbeitsvertrag. Deshalb ist es entscheidend, die Rechtssystematik zu kennen oder, genauer gesagt, zu wissen, welcher «Gesetzestext» im konkreten Fall gilt.

Das Obligationenrecht (OR) – die gesetzlichen Grundlagen

Das OR beinhaltet die wichtigsten rechtlichen Grundlagen für den Arbeitsvertrag. Einige Bestimmungen sind zwingend (obligatorisch). Andere sind dispositiv (Empfehlungen), d.h. von ihnen darf abgewichen werden. Ist nichts Abweichendes geregelt, sind die Bestimmungen des OR anwendbar. Neben dem OR enthalten auch andere Gesetze Regelungen für das Arbeitsverhältnis: das Arbeitsgesetz, das Datenschutzgesetz, das Gleichstellungsgesetz, die verschiedenen Sozialversicherungsgesetze usw.

Der Landesmantelvertrag für das Bauhauptgewerbe (LMV)

In vielen Branchen besteht ein GAV, der von einem Teil der Unternehmen freiwillig übernommen werden kann. Einige GAV sind jedoch allgemeinverbindlich und somit für alle Unternehmen der Branche bindend. Die Bestimmungen des GAV sind für die Arbeitnehmenden in der Regel vorteilhafter als jene des OR. Die zwingenden gesetzlichen Bestimmungen des OR dürfen durch einen GAV nicht abgeändert werden. Lediglich in klar bestimmten Einzelfällen gibt das OR die Möglichkeit, für Arbeitnehmende ungünstigere Bestimmungen in einem GAV festzulegen.

Am Arbeitgeberfrühstück vom 27. April 2016 erhalten Sie vom AMA weitere Informationen zu den rechtlichen Aspekten verschiedener Themen, die den Arbeitgebern in ihrem Berufsalltag begegnen können wie die Kündigung bei Krankheit oder Unfall, das ungerechtfertigte Verlassen des Arbeitsplatzes, die Freistellung, die Kürzung des Ferienanspruchs usw. Die Besonderheiten im Zusammenhang mit dem LMV werden ebenfalls angesprochen. Der Vortrag wird mit konkreten Beispielen ergänzt. Im Anschluss werden Sie die Gelegenheit haben, Ihre Fragen zu stellen.

Wir hoffen, Sie zahlreich an dieser Veranstaltung begrüßen zu dürfen. Anmeldung per E-Mail an jd.wicht@ffe-fbv.ch.

Amt für den Arbeitsmarkt AMA



PROJET COURTEPIN: POINT DE SITUATION

Le financement étant trouvé, il ne reste plus qu'à trouver un locataire et réaliser le projet. Mais le plus difficile est probablement à venir

L'assemblée générale extraordinaire du mois de décembre 2015 confirmait la volonté des membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs de mettre le projet Courtepin à l'enquête en 2016 afin d'attaquer sa réalisation en 2017. Avec nos architectes du bureau 2BO à Villars-sur-Glâne, nous avons préparé un programme soutenu pour aller de l'avant, dans le sens des discussions, jusqu'à l'obtention du permis de construire. Avec la collaboration de tout le personnel de la FFE et de la commission de bâtisse nous avons effectué une revue de projet pour confirmer le programme des locaux. Dans l'intervalle, l'association du centre professionnel cantonal (ACPC) nous a demandé d'intégrer sur le site de Courtepin les cours interentreprises des peintres et des carreleurs. Nous sommes arrivés récemment à la conclusion que l'intégration des peintres dans le projet initial n'était pas possible, d'où l'obligation de le revoir fondamentalement. L'architecte s'engage en ce moment avec toute l'énergie requise afin de mettre à l'enquête le projet modifié dans son ensemble après les vacances d'été. Auparavant, il faudra encore convaincre le comité et l'assemblée de l'ACPC, qui va assumer le financement de cette partie du projet Courtepin, de la justesse du programme des locaux ainsi que la justification du crédit demandé. En effet, le coût estimé de cette partie d'ouvrage s'élève en l'état à environ 14 millions de francs. Nous comptons bien entendu sur la compréhension des personnalités qui composent cette association pour donner le feu vert définitif à la réalisation de la halle des maçons à Courtepin. Les deux prochains mois seront déterminants pour le lancement du projet de construction après la reconsidération de ses données.

Jean-Daniel Wicht

Environ 400 m² de surfaces de bureaux seront à louer dans le futur bâtiment administratif de la Fédération à Courtepin à l'horizon 2018-2019. Si vous connaissez des intéressés, merci de nous le faire savoir !

DEUX NOUVELLES COLLABORATRICES AU SERVICE DE LA FÉDÉRATION

Un départ et l'augmentation de la charge de travail : autant de bonnes raisons pour la Fédération d'engager de nouvelles personnes

Kristel Spiesberger, secrétaire à la formation professionnelle

Le volume de travail ne cesse d'augmenter, ce qui est très réjouissant pour notre secteur de la formation. Afin de soulager le responsable, Pierre-André Bucher, et l'épauler dans l'exécution des tâches administratives, Kristel Spiesberger, de Cressier, a été engagée au 1^{er} mars 2016. Âgée de 22 ans, elle est de langue maternelle française avec de très bonnes connaissances d'allemand. Après l'obtention d'un diplôme de commerce, elle a effectué une maturité professionnelle commerciale auprès du Service de la formation professionnelle. Ensuite, elle s'est perfectionnée une année à la Haute École de Gestion de Fribourg. Madame Spiesberger fait profiter la Fédération de ses connaissances acquises et c'est très motivée qu'elle met la main à l'ouvrage.



Kristel Spiesberger



Nicole Zahno

Nicole Zahno, collaboratrice à la Commission Professionnelle Paritaire Fribourgeoise (CPPF)

Pour pallier le départ d'Emanuela Riedo, la Fédération a désigné Nicole Zahno, de Heitenried. Âgée de 27 ans, elle est titulaire d'un CFC d'employée de commerce ainsi qu'un diplôme d'assistante RH. Après avoir travaillé quelques années dans l'administration d'une clinique privée, elle est devenue l'heureuse maman d'une petite fille en octobre dernier. Dans le but de conjuguer vie familiale et professionnelle, elle a opté pour une activité à temps partiel. C'est donc avec entrain que Madame Zahno a relevé ce nouveau défi au sein de la CPPF, à laquelle elle apporte ses compétences dans le suivi de dossiers et le conseil aux entreprises. Son bilinguisme ne pourra qu'être très apprécié de la part des membres mais également des collaborateurs de la Fédération.

Bienvenue à la Fédération

Le comité, la direction et tout le personnel de la FFE souhaitent la plus cordiale bienvenue à ces deux nouvelles recrues. On espère que le chemin de leurs nouvelles fonctions soit parsemé d'épanouissement et satisfaction dans l'accomplissement de leur travail.

Sara Gaggetta

NOUVEAU	NEU
Gaz techniques Gaz frigorigènes Gaz propane	Technische Gase Kältemittel Propan
Conditions attractives	Attraktive Konditionen
 Westfalen	Commerce de fer fribourgeois SA <small>Rue de Lausanne 85 Route des Daillettes 13-15 026/351 67 67 1701 Fribourg 026/422 77 17</small>

ZWEI NEUE MITARBEITERINNEN IM DIENSTE DES VERBANDS

Aufgrund eines Weggangs und der Zunahme des Arbeitsaufwands stellt der Verband zwei neue Mitarbeiterinnen an

Kristel Spiesberger, Sekretärin in der Berufsbildung

Der Arbeitsumfang nimmt ständig zu, was für unseren Bildungsbereich äusserst erfreulich ist. Um den Verantwortlichen Pierre-André Bucher zu entlasten und ihn bei den administrativen Arbeiten zu unterstützen, wurde Kristel Spiesberger aus Cressier per 1. März 2016 angestellt. Die 22-Jährige ist französischer Muttersprache mit sehr guten Deutschkenntnissen. Nach ihrem Handelsdiplom erlangte sie beim Amt für Berufsbildung die kaufmännische Berufsmaturität. Danach bildete sie sich während eines Jahres an der Hochschule für Wirtschaft in Freiburg weiter. Frau Spiesberger setzt ihre erworbenen Kenntnisse zugunsten des Verbands ein und führt ihre Arbeit mit grosser Motivation aus.



BETON CENTRE SA FRIBOURG

Nicole Zahno, Mitarbeiterin in der Freiburgischen Paritätischen Berufskommission (PBKF)

Um den Weggang von Emanuela Riedo wettzumachen, stellte der Verband Nicole Zahno aus Heitenried an. Die 27-Jährige verfügt über ein EFZ als kaufmännische Angestellte sowie über ein Diplom als HR-Assistentin. Nachdem sie mehrere Jahre in der Verwaltung einer Privatklinik arbeitete, wurde sie im vergangenen Oktober glückliche Mutter eines Mädchens. Um Familienleben und Beruf unter einen Hut zu bringen, entschied sie sich für eine Teilzeitarbeit. So nahm Frau Zahno diese neue Herausforderung in der PBKF mit Begeisterung an. Sie wird ihre Kompetenzen im Rahmen der Dossierbearbeitung und bei der Beratung der Unternehmen einbringen. Ihre Zweisprachigkeit ist für die Verbandsmitglieder und -mitarbeiter von grossem Vorteil.

Willkommen im Verband

Die Direktion, der Vorstand und das ganze FBV-Personal heisst diese beiden neuen Mitarbeiterinnen herzlich willkommen und wünscht ihnen bei ihrer neuen Arbeit viel Freude und Befriedigung.

Sara Gaggetta

Goudronneurs anglais

La bonne saison sera bientôt là avec son lot d'entreprises étrangères proposant des revêtements à prix cassés. Ces entreprises, dont les méthodes sont pour le moins cavalières, ne respectent pas forcément les règles usuelles en vigueur. Nous avons adressé au début de cette année un courrier à l'administration fédérale des contributions (AFC) pour demander une enquête afin de vérifier le paiement de la TVA. Nous avons également alerté la Société Suisse des Entrepreneurs qui s'intéresse maintenant au sujet. Merci de nous signaler les prochains travaux de ces entreprises afin de lancer de nouveaux contrôles.

SCHÉMA DE CALCUL SSE

BK-TOOL 2016: outil pour le schéma de calcul et le schéma des charges sur salaires

Cela fait deux ans maintenant que nous ne publions plus les bases de calcul fribourgeoises pour les membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, la commission de concurrence (COMCO) ayant jugé la procédure discutable. Dans l'intervalle, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a développé un outil permettant à chaque entreprise de présenter son schéma de calcul lorsqu'il est demandé au dépôt d'une offre.

Pour mémoire, le schéma de calcul SSE et le schéma des charges sur salaire SSE sont basés sur la documentation «Précalculation de la SSE». Le schéma fait aussi partie du Catalogue des articles normalisés CAN 103.

Un outil simple et efficace

Cet outil Excel trilingue simplifie sensiblement les calculs qui s'avèrent en général

compliqués. Il tient compte également des données variables au niveau cantonal, par exemple:

- jours fériés
- caisse d'allocations familiales
- fonds de formation et d'application
- CCT régionales, etc.

En outre, il est possible de comparer les salaires minimaux d'entreprises avec la statistique des salaires à l'échelon national et cantonal. Par souci de clarté, toutes les positions de coûts sont accompagnées de textes informatifs.

Un didacticiel en ligne

Sur le site de la SSE, une vidéo de 15 minutes donne toutes les explications sur l'utilisation de l'outil BK-Tool 2016. Sur la même page, vous pouvez le télécharger en introduisant votre login de membre SSE. Nous vous encourageons à l'utiliser et c'est volontiers que nous restons à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Jean-Daniel Wicht

Dropbox - Se connecter Livres, calendriers et carte... Portail SSL FFE-FBV Local.ch one VisecaOne - Enregistreme...

SBV SSE SSIC Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costruttori Societad Svizra dals Impresaris-Costructurs

De Fr Contact Sitemap Login Partnerweb Recherche

Home Documentations, Soumissions, Normes, Renchérissment > Documentations > Imprimer page

Bases de calcul

Base de la précalculation

Les bases de la précalculation ont été remaniées. La brochure avec CD-ROM informe sur l'utilisation des bases de calcul et les procédures à adopter.

Grâce aux schémas et formules, la calculation est conçue de manière optimale pour les entreprises de construction. Cette publication peut être utilisée comme guide pour l'étude individuelle ainsi qu'en tant que matériel didactique dans les écoles.

[Commande auprès du shop SSE](#)

Schéma de calcul de la SSE

Le schéma de calcul SSE et le schéma des charges sur salaire SSE sont basés sur la documentation «Précalculation de la SSE». Le schéma fait aussi partie du Catalogue des articles normalisés CAN 103.

BK-TOOL 2016: Outil pour le schéma de calcul et le schéma des charges sur salaires

L'outil Excel trilingue simplifie sensiblement les calculs qui s'avèrent en général compliqués. Il tient compte également des données variables au niveau cantonal, p.ex.:

- jours fériés
- caisse d'allocations familiales
- fonds de formation et d'application
- CCT régionales, etc.

En outre, il est possible de comparer les salaires minimaux d'entreprises avec la statistique des salaires à l'échelon national et cantonal. Par souci de clarté, toutes les positions de coûts sont accompagnées de textes informatifs.

Permanence DAN

Nous sommes à votre disposition aux heures suivantes:

Lundi à jeudi: 13h15 - 17h00
Vendredi: 13h15 - 16h30

[beratung-dan\[at\]baumeister.ch](mailto:beratung-dan[at]baumeister.ch)
tél. +41 44 258 82 90

[Secteur Documentations, soumissions, normes \(DSN\)](#)

Schéma de calcul de la SSE: la KBOB recommande d'interdire la «variante C»

Pour plus d'informations, voir le Flash No 37 du novembre 2015

Vidéo informant sur le BK-Tool

Cliquez sur le lien ci-dessus pour nous informer sur toutes les possibilités d'utilisation du BK-Tool.

Login

Votre login SSE

Le didacticiel vidéo

ON NAIT AVENTURIER

C'est ce que prétend Sarah Marquis, qui a vu le jour le 20 juin 1972 à Delémont. Cette aventurière suisse passe sa jeunesse à Montsevelier et se passionne pour les aventures et la vie sauvage.

Pour être entrepreneur ne faut-il pas être aussi un peu aventurier? Chaque jour il est nécessaire de relever des défis, de s'adapter en permanence à la situation, de prendre souvent des risques calculés pour atteindre le but fixé, soit donner du travail à des employés tout en assurant la pérennité financière de son entreprise. Une grande aventure au quotidien pour des milliers de chefs d'entreprise. Bon, comparaison n'est pas raison, mais néanmoins nous vous invitons à suivre la conférence de Sarah Marquis qui sera donnée en marge de l'assemblée des membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs le jeudi 2 juin prochain à Siviriez. N'oubliez pas de réserver l'événement dans votre agenda. Vous serez à coup sûr enthousiasmé par l'expérience de vie de cette femme incroyable.

Jean-Daniel Wicht

L'aventure est avant tout un état d'esprit

Une façon de voir les choses. Une démarche souvent solitaire qui réveille le fondement de l'homme, de ses choix, de sa curiosité. Partir à l'aventure, c'est se dépasser, sentir avec son corps, ses sens et son esprit les fondations de notre être et de notre animalité. Depuis ces montagnes blanches valaisannes, elle imagine un projet fou, la traversée des déserts australiens en situation de survie.

Elle boucle son périple, le 25 novembre 2003, en 17 mois pour 14'000 km parcourus à travers le bush australien. Elle en revient changée et accompagnée d'un dingo (chien sauvage). En lui sauvant la vie elle en fera son complice du nom de d'Joe. Elle rêve à ces montagnes blanches d'Amérique du sud, elle y retourne avec "La voie des Andes". Elle rentrera 8 mois plus tard, avec 7'000 km dans les jambes du Chili au Pérou, via la Bolivie sur le dos de la Cordillère des Andes. En 2010 elle repart de la Sibérie en Australie. Une expédition seule du froid au désert. De l'altitude à la jungle, plus qu'un périple c'est une philosophie du mouvement. Elle nous revient 3 ans plus tard. Le 17 mai 2013, elle arrive avec plein d'émotions à son petit arbre au sud de l'Australie et pose son sac pour la dernière fois. Ce petit arbre, elle l'a rencontré voilà bien des années, elle lui avait alors promis de revenir le voir – promesse tenue.

«J'ai entendu l'hélicoptère qui me cherchait avec à son bord un caméraman et ceci à quelques kilomètres de mon arrivée. C'était la première fois que je me suis sentie vraiment perdue, les premiers et les derniers pas sont les plus durs.»

Sarah Marquis

Texte tiré du site de Sarah Marquis à l'adresse <http://sarahmarquis.ch/explorer/fr/>

A noter dans votre agenda !

Assemblée de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs

suivie d'une **conférence de Sarah Marquis** sur son dernier périple !

Judi 2 juin 2016 à 16.00 heures à Siviriez, à l'Auberge du Lion d'Or



Sarah Marquis



BAECHLER

informatique

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 408 84 84 • www.baechler.ch

IMPRESSUM

Rédaction : Carole Blanc, Sara Gaggetta, Jean-Luc Schouwey, Jean-Daniel Wicht

Mise en page : Jean-Daniel Wicht

Photos couverture : Keren Bisaz

Photos articles : Jean-Daniel Wicht, Service public de l'emploi, Google

A tous ses lecteurs,
la Fédération Fribourgeoise
des Entrepreneurs
souhaite un excellent printemps

Der Freiburgische
Baumeisterverband
wünscht allen Lesern
einen wundervollen Frühling

**LA FFE AU SERVICE
D'UNE PROFESSION**

**DER FBV IM DIENSTE
EINES BERUFES**



FFE-FBV
Route André Piller 29
1762 Givisiez
Tél. 026 460 80 20
Fax 026 460 80 25
www.ffe-fbv.ch
secretariat@ffe-fbv.ch